



TEL 01 30 05 06 00 - FAX 01 30 05 30 98
E-mail : roblin@geniez.fr
www.geniez.com
27 RUE DU PETIT PONT – CS 20534
78314 MAUREPAS CEDEX

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DE L'ASL QJ LES JUILLIOTTES
DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Etaient présents ou représentés: Messieurs FRITZ, WIZMAN, LINKE, LIDONNE, CHAPLAIN, BRUN, DELMOTTE, BOCCONE, ROY, MARTIN.

● Le directeur de l'ASL QJ remet aux membres, le dernier projet modificatif des statuts.
Il est décidé de :

. Modifier le paragraphe de l'Article 3

« L'association a pour objet défini à l'article 4 »

. Modifier le paragraphe c de l'Article 16

« au syndic pour les membres dans le délai **d'un mois suivant** la notification. »

Le paragraphe « La notification n'a pas besoin d'être faite au mandataire des copropriétaires représentés à l'assemblée générale de l'ASL » est supprimé.

. Modifier l'Article 18

Ajout d'un 2^{ème} paragraphe :

Le nom des présidents de conseils syndicaux du syndicat de copropriété ou le nom du délégué élu sera transmis au président de l'ASL dans les meilleurs délais pour son syndic de copropriété.

« Chacun des délégués du syndicat de l'ASL peut donner »

Le conseil syndical, à l'unanimité, donne son accord pour ce projet définitif, qui sera soumis à une assemblée générale supplémentaire (exceptionnelle) en septembre ou octobre 2017 pour ratification des nouveaux statuts.

Le directeur adressera à tous les syndics de copropriétés le projet des nouveaux statuts ainsi que les projets d'ordre du jour à soumettre aux assemblées générales de copropriétaires.

● Le conseil syndical de l'ASL QJ donne son accord pour le paiement de la facture de Maître Agnès LEBATTEUX.

● Il a été remonté au directeur la présence de rats sur le périmètre de l'ASL QJ.

Il sera procédé, par celui-ci, à un appel d'offres pour un contrat annuel et pour une remise à niveau.

● Le directeur demande aux membres du conseil syndical de l'ASL QJ, leurs souhaits pour les projets de travaux à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.



- Il est remis à Monsieur LIDONNE, la situation financière de l'ASL QJ et le directeur devra lui adresser copie des relevés de banque et états des rapprochements.
- Le directeur précise que le résultat de la contre expertise de la dalle devrait lui parvenir d'ici une dizaine de jours.
- La réclamation financière du syndicat des copropriétaires LES JARDINIERES concernant l'imputation EDF s'élève à la somme de 29 459,24 €.

Ce litige remontant à plusieurs années, il avait été demandé au directeur de bien vouloir prendre en main ce dossier et après analyses les services comptables se sont aperçus que le Cabinet LOISELET ENTREPRISE appliquait une mauvaise formule de calcul. Il refacturait le prix du Kwh aux JARDINIERES un prix de 0,1993 € le Kwh au lieu et place du tarif EDF de 0,1213 € le Kwh.

Les services comptables du directeur procéderont aux vérifications d'usage notamment pour l'exercice 2015, le directeur était arrivé à un trop facturé pour la seule année 2015 à une somme de 10 741,25 € à laquelle il y a lieu de ré-imputer la quote-part de 1 085,11 € soit un solde total de moins 9 656,14 €.
Pour les autres années les services comptables procéderont aux contrôles.

Il y aura lieu à la prochaine assemblée générale de redresser les comptes de 2015, de restituer la somme perçue à tort au syndicat des copropriétaires LES JARDINIERES, de contrôler et éventuellement redresser aussi les quotes-parts des commerces qui n'auraient pas payé. Sous toutes réserves, il semble qu'un des 2 sous-compteurs des commerces n'ait pas été pris en compte et ce point fait l'objet d'un contrôle par ROUGNON.

La séance est levée à 17 H 00.

**La prochaine réunion du conseil de l'ASL QJ LES JUILLIOTTES est fixée au :
LUNDI 16 JANVIER 2017 A 15 H 00**



**Le directeur de l'ASL QJ
CHRISTIAN GENIEZ**